

Le 15 août 1777, Pie VI déclara que l'on pouvait, en toute sûreté, procéder à la canonisation de la bienheureuse Angèle Merici ; mais ce fut seulement le 24 mai 1807, sous le pontificat de Pie VII, que l'on célébra à Rome cette canonisation.

Le P. Hélyot, après avoir donné la biographie d'Angèle de Brescia, continue son histoire des Ursulines, et raconte leur établissement dans notre pays. La fondatrice des Ursulines en France fut la mère Françoise de Bermond qui, en l'an 1574, engagea dans la ville d'Avignon vingt ou vingt-cinq filles pour instruire la jeunesse suivant l'institut d'Angèle de Brescia. Elles ne vécurent pas d'abord en communauté, chacune demeurant en son particulier ou chez ses parents. Ce ne fut que vers l'an 1596, sous la recommandation du P. César de Bus, fondateur des pères de la doctrine chrétienne (1), qu'elles passèrent leur vie en commun. Elle établirent leur première communauté à l'Isle, sur la rivière de Sorgue dans le comtat Venaissin (2). La mère de Bermond alla ensuite fonder une communauté à Aix, et plus tard à Marseille. Ces premières maisons furent les pépinières, d'où sont sorties les autres communautés, qui se sont répandues en si grand nombre dans la France.

La mère de Bermond, passant à Lyon, fut contrainte de s'y arrêter pour un établissement d'Ursulines congrégées (3).

(1) Il ne faut pas confondre ces pères avec les frères de la doctrine chrétienne, institués en 1670 par de La Salle, chanoine de Reims, béatifié par Grégoire XVI.

Les pères qui eurent pour instituteur César de Bus, de la ville de Ca-vaillon, furent confirmés par Clément VIII, 1523-1534. (Le grand vocab. français, — Jacquin et Duerberg. Antiq. chrét.)

(2) L'Isle, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avignon.

(3) Le titre de *Congrégées* était donné aux religieuses, qui restaient dans l'état séculier et ne pratiquaient pas la clôture.